

AA025

PERFECTIONNEMENT

4 jours 28 heures

2 480 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Gérer la convention CRAC et l'avenant n°1

Méthodologie de règlements et expertise

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Appliquer la convention CRAC.

PROGRAMME

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA LOI DU 4 JANVIER 1978

1. Champ d'application de la loi : réforme du 8 juin 2005
2. Contrats liant les constructeurs
3. Garanties légales

B. PRÉSENTER LA CRAC ET L'AVENANT N° 1

1. Textes, historique, objectifs
2. Champ d'application
3. Quatre commissions
4. Étude comparative gestion hors convention, CRAC, avenant n° 1 (petits et grands sinistres)

C. ANALYSER LA CONVENTION ET L'EXPERTISE CRAC

1. Étude des textes et applications
 - a) définitions : sinistre et indemnité CRAC
 - b) expert et dossier commun d'instruction

c) seuils CRAC et plafond

2. Cas de contestations par les assureurs RCD : exceptions, abus, coût des honoraires d'expert, attestation d'assurance

D. GÉRER LES RECOURS CRAC

1. Bases du recours
2. Répartition des responsabilités entre assureurs
3. Délais de remboursement
4. Contestations entre assureurs RCD

E. GÉRER LES RECOURS AVENANT N° 1

1. Procédure accélérée facultative (petits sinistres sans recours)
2. Procédure de concertation obligatoire (grands sinistres)

F. ORGANISER L'EXPERTISE CRAC (ANIMATION PAR UN EXPERT CRAC)

1. Présentation
2. Applications du barème

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation construction
- Gestionnaires de contrats construction
- Courtiers

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AA024

POINTS FORTS

Les apports méthodologiques sont traités en s'appuyant sur des cas concrets de recours et de règlements de sinistres. Les participants réalisent au terme de la formation des cas pratiques de synthèse et QCM. Co-animation le 4e jour par un expert construction agréé CRAC.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2020

PARIS

Du 1 au 4 décembre 

LYON

Du 1 au 4 décembre

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

04B - Expertise salariée.
05C - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.